AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

222C1891
FR0000060402-FS0594

21 juillet 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ALBIOMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 juillet 2022, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 15 juillet 2022, par suite d'une restitution d'actions ALBIOMA détenues à titre de collatéral par la société CNP Assurances, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société ALBIOMA et détenir à cette date, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés visées ci-dessous, 3 060 476 actions ALBIOMA représentant autant de droits de vote, soit 9,45% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
CDC (à titre direct)	0	0
CDC Croissance[2]	1 435 685	4,44
Bpifrance Investissement[3] (en sa qualité de société de gestion du fonds ETI 2020)	1 624 791	5,02
CNP Assurances[4]	0	0
Total CDC	**3 060 476**	**9,45**

[1] Sur la base d'un capital composé de 32 370 737 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Contrôlée par la CDC.
[3] Contrôlée par Bpifrance Participations SA, elle-même contrôlée par Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement), elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.
[4] Détenue par La Banque Postale elle-même détenue à 100% par La Poste, elle-même détenue à 66% par la CDC.